

Mise à jour en juin 2026

# LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

## EN APPRENTISSAGE

### Table des matières

<b>CONDITIONS D'ÂGE</b> .....	1
<b>CONDITIONS D'ADMISSION :</b> .....	2
<i>AVEC CONTRAT SIGNE OU ATTESTATION EMPLOYEUR</i> .....	2
<i>SANS CONTRAT SIGNE NI ATTESTATION EMPLOYEUR</i> .....	3
<b>COÛT</b> .....	4
<b>L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE</b> .....	4

---

### CONDITIONS D'ÂGE

Etre âgé de 17 minimum à l'entrée en formation. (Arrêté du 7 avril 2020 modifié).

Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.

---

## CONDITIONS D'ADMISSION :

### AVEC CONTRAT SIGNE OU ATTESTATION EMPLOYEUR

- Sont admis de droit en formation les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage.
- L'ordre d'admission par la voie de l'apprentissage s'effectue au regard des critères et de l'ordre suivant :
  - De la date de réception de la demande **d'admission du dossier complet.**
  - Les pièces constituant le dossier sont précisées sur le document « **Fiche de candidature à la formation aide-soignante, par la voie de l'alternance.** », ci-après.
  - Age du candidat (au bénéfice de l'apprenti le plus âgé).

**NB :** Si un dossier est déposé à une date X mais qu'il se révèle incomplet, il ne sera considéré comme réceptionné qu'à la date où le dossier est définitivement complet.

- Les candidats ayant déposé un dossier complet et ayant signé un contrat avec un employeur sont contactés par l'IFAS pour les informer de la possibilité de les accueillir ou non en formation à la prochaine rentrée, en fonction du nombre de places offertes et du nombre de dossiers déposés.
- Lorsque des demandes de candidats ne peuvent être honorées faute de place, ces candidats en sont informés et leur demande est conservée, et tracée sur la liste principale apprentis. S'il y a un désistement d'un autre candidat, ces candidats en liste d'attente sont rappelés pour pouvoir intégrer s'ils le souhaitent la formation.

**Si vous êtes concerné(e) par ces modalités (avec contrat d'apprentissage signé), vous trouverez sur notre site internet (ci-après) :**

- **La fiche de candidature par la voie d'apprentissage avec les pièces à fournir ainsi que l'attestation sur l'honneur à compléter.**

## SANS CONTRAT SIGNE NI ATTESTATION EMPLOYEUR

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, **les candidats sont soumis à une sélection dès lors qu'ils répondent aux conditions d'inscription.**

- Une seule inscription est sollicitée dans un institut de formation habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage.
- Il est par contre possible de candidater :
  - Par la voie scolaire (1 inscription par département).
  - Et par la voie de l'apprentissage (soit dans le même IFAS, ou dans un autre IFAS du département).
- Si le candidat est admis après les épreuves de sélection :
  - **Voie apprentissage** : il est classé sur la liste complémentaire apprentissage et la liste est publiée lors de la publication des résultats d'admission. **Le candidat a alors 3 mois pour trouver un employeur.**
  - **Voie scolaire** : s'il a aussi fait le choix de la voie scolaire et qu'il est sélectionné, il sera positionné soit sur la liste principale, soit sur la liste complémentaire selon son classement.
- S'il est admis sur la voie apprentissage et sur la voie scolaire, il doit confirmer dans les 7 jours ouvrés après réception des résultats son choix dans l'une ou l'autre des voies. Il ne peut pas confirmer son inscription dans 2 voies de formation différentes.

**Si vous êtes concerné(e) par ces modalités (sans contrat d'apprentissage signé), vous trouverez sur notre site internet : le règlement des épreuves de sélection avec la fiche de candidature avec les pièces à fournir.**

---

## COUT

Gratuité pour les apprentis. Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO.  
Employeurs publics : sur devis, nous contacter.

## L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

**Conformément aux articles 16 et 17 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié par arrêté du 25 avril 2022 : Article 16 :** La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant **une durée maximale de dix-huit mois**, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisées hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation figurant à l'annexe III.

L'organisation pédagogique définie vise à répondre au projet professionnel de l'apprenti et aux besoins de l'employeur. Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'apprenti, le directeur de l'institut de formation et le cas échéant le Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Pendant ces périodes hors temps de formation, l'apprenti peut être mis à disposition d'un autre employeur dans les conditions répondant à la réglementation en vigueur. **Article 17 :** Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur et répondent aux objectifs et à la durée de chaque période tels que définis à l'annexe III.

Une convention de stage est signée quel que soit le lieu de réalisation des périodes de formation en milieu professionnel. L'apprenti renseigne le portfolio prévu à l'article 5 du présent arrêté afin d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences. L'évaluation des compétences acquises au cours des périodes de formation en milieu professionnel est réalisée conformément à l'article 5.

**L'IFAS de Châteaubriant a ouvert depuis septembre 2023, [5 places](#)** pour la formation par la voie de l'apprentissage.

L'IFAS a conventionné avec le CFA GRETA 44 pour créer une UFA (unité de formation par apprentissage).

**Pour chaque demande contactez le secrétariat au 02 40 55 88 25.**

---

**MADAME**                       **MONSIEUR**

**Nom de Naissance** (en Majuscules) : \_\_\_\_\_ **Nom d'Usage** (en Majuscules) :

**Prénoms** (en Majuscules) :

**Nationalité** (en Majuscules) :

**Date de naissance** : \_\_\_\_\_ **Age** :

**Je certifie avoir un âge maximum de 30 ans ou avoir des conditions particulières pour l'accès au contrat d'apprentissage** :  oui  non

**Lieu de naissance** (en Majuscules) : \_\_\_\_\_ **Département ou Pays** :

**Adresse** (en Majuscules) :

**Ville** (en Majuscules) : \_\_\_\_\_ **Code postal** :

**Téléphone fixe** : \_\_\_\_\_ **Mobile** :

**Adresse e-mail** :

**Situation familiale** (à des fins statistiques) : Célibataire – Marié(e) – Pacsé(e) – Concubin(e) – Veuf(ve)                      *Rayer les mentions inutiles*

**Demande d'aménagement des épreuves** (Candidats avec reconnaissance MDPH : joindre un justificatif)                      oui                       non

**Diplômes obtenus** à ce jour :

**Votre situation au moment de l'inscription** : (merci de cocher la case correspondante)

- Lycéen (préciser le niveau et la série) : \_\_\_\_\_
- Classes préparatoires concours (préciser l'intitulé) : \_\_\_\_\_
- Études ou formations universitaires ou supérieures (préciser l'intitulé) : \_\_\_\_\_
- Salarié :  **CDD**                       **CDI**                       Salarié en Contrat Aidé (contrat emploi d'avenir...)
- Demandeur d'emploi :  **Indemnisé**                       **Non indemnisé**
- VAE
- Facultatif** : j'ai l'accord d'une structure d'accueil dans le cadre d'un futur contrat d'alternance :  non  Oui, type de contrat : \_\_\_\_\_
- Si oui, indiquer les coordonnées de la structure : \_\_\_\_\_

- J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet
- Je n'accepte pas que mon identité paraisse à la publication des résultats sur interne

**ATTENTION : en l'absence de cochage, les résultats seront publiés sur internet.**

J'ai pris connaissance du règlement d'admission et que je ne peux m'inscrire que dans **1 seul IFAS de la Région pour la voie de l'apprentissage**. L'inscription multiple sera contrôlée et une seule inscription sera prise en compte. Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes et accepte les conditions de sélection.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_                      Signature du candidat :

**Merci de  
coller votre  
photographie  
ici**

**Cadre réservé à l'I.F.A.S. :**

**Numéro de dossier :**

**Pour tous les candidats :**

- Fiche de candidature renseignée, datée et signée
- Pièce d'identité ou Titre de séjour (ressortissant étranger)
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Copie des Diplômes, Titres ou certifications professionnelles, y compris pour une demande d'allègement de la formation
- Attestation de niveau de langue (facultatif)
- Attestation sur l'honneur

**+ Pour les candidats SANS employeur ou contrat autre que « apprentissage » :**

- Document manuscrit
- Dossier scolaire avec notes et appréciations des stages
- Attestation de travail ou contrat de travail avec appréciations employeur
- Attestation de niveau de langue (facultatif)
- Autres justificatifs

**+ Pour les apprentis AVEC employeur :**

- Copie du contrat d'apprentissage signé

## PIÈCES À RETOURNER À L'INSTITUT POUR L'INSCRIPTION À LA SÉLECTION AIDE-SOIGNANT(E) PAR VOIE DE L'ALTERNANCE

- Fiche de candidature complétée, datée et signée.
- Une photographie récente à coller sur la fiche de candidature.
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité  
OU pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation et qui couvre, à terme, en intégralité la durée de la formation.
- Une lettre de motivation **manuscrite qui expose un projet de formation clair et argumenté de l'alternant aide-soignant.**
- Un **curriculum vitae.**
- Une **copie des diplômes, titres ou certifications professionnelles, y compris pour ceux qui permettraient des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation.**
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).

### **CAS 1 : Pièce complémentaire à fournir si contrat d'apprentissage signé ou en cours de signature :**

- Une **copie du contrat d'apprentissage signé** ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat, après entretien avec un employeur.

*NB : dans ce cas, le candidat est dispensé de sélection, et n'aura pas d'entretien oral*

### **Cas 2 : Pièces complémentaires à fournir si pas d'employeur, ou si autre type de contrat en cours de signature (contrat de professionnalisation, Pro A, ...) :**

- Un document **manuscrit** qui relate, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Les éléments sont analysés et ne se limitent pas à une description.** Les liens avec la formation ou le métier d'AS doivent par ailleurs apparaître. Ce document n'excède pas deux pages.
- Pour les lycéens et les bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et appréciations de stages (première-terminale).
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs). Ces appréciations peuvent se faire à partir du modèle type fourni. Elles mettent en évidence l'expérience professionnelle et qui font apparaître les liens avec les connaissances et aptitudes attendus pour suivre la formation selon l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (en annexe de l'arrêté consultable sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)). En l'absence de ces appréciations/recommandations, le dossier est recevable mais le candidat ne peut se voir attribuer les points correspondants à ces appréciations selon les critères définis.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

**TOUT DOCUMENT ILLISIBLE OU TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ**

## ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

### CANDIDAT

Nom : Nom marital :  
 Prénom :  
 Adresse :  
 Code postal : Ville :  
 Téléphone : Courriel :  
**PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :**  
 Du : Au :

### ENTREPRISE

N° Siret :  
 Adresse :  
 Code postal : Ville :  
 Téléphone : Fax :  
 Courriel :  
 Nom du responsable de l'entreprise :

### APPRECIATIONS DE L'EMPLOYEUR

Critères	Insuffisant	Moyen	Bon	Très Bon	Observations
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité					
Qualités humaines et capacités relationnelles					
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale					
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique					
Capacités organisationnelles					

**APPRECIATION GENERALE** (rubrique obligatoire)

Date :  
Cachet de l'entreprise

Nom et signature du responsable

Prénom(s), Nom(s)  
Adresse  
Code Postal Ville  
Numéro de téléphone mobile  
Adresse email valide

Nom de l'IFAS destinataire  
Adresse complète de l'organisme destinataire  
Code Postal / Ville

**Objet : attestation sur l'honneur pour la constitution du dossier de candidature en IFAS**

Je soussigné(e) [prénom et nom], demeurant au [adresse postale complète] atteste :

- avoir pris connaissance de l'offre de formation proposée (voie scolaire ou voie de l'apprentissage et cursus complet ou cursus partiel) par l'IFAS ou le groupement d'IFAS et répondre aux conditions d'accès à cette offre de formation ;
- avoir personnellement conçu et rédigé les documents du dossier de candidature en IFAS (Curriculum Vitae, Lettre de motivation, situation ou projet professionnel et éventuel document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral).

En fonction de la voie de formation retenue :

- avoir candidaté sur cette sélection de printemps 2025 par la voie scolaire auprès d'un seul IFAS dans un même département de la Région Pays de La Loire.

Et/ou

- avoir sollicité une seule inscription dans l'institut de formation de mon choix, habilité à délivrer la formation par apprentissage.  
NB : seuls les candidats postulant à la fois pour une formation par la voie scolaire et par la voie de l'apprentissage peuvent candidater 2 fois sur un même département.

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [ville], le [date]

Nom Prénom

Signature obligatoire